
**Matériel pour l'industrie textile —
Exigences de sécurité —**

Partie 7:

Machines de teinture et de finissage

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai) *Textile machinery — Safety requirements —*

Part 7: Dyeing and finishing machinery

ISO 11111-7:2005/Amd 1:2009

AMENDMENT 1
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11111-7:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 11111-7:2005 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 72, *Matériel pour l'industrie textile*, sous-comité SC 8, *Exigences de sécurité pour le matériel textile*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11111-7:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009>

Matériel pour l'industrie textile — Exigences de sécurité —

Partie 7: Machines de teinture et de finissage

AMENDEMENT 1

Page vi, Introduction

Au 5^{ème} alinéa, remplacer «ISO 14121» par «ISO 14121-1».

Page 1, Références normatives

Remplacer la référence à l'ISO 11111-1:2005 par la suivante:

ISO 11111-1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Exigences de sécurité — Partie 1: Exigences communes*

Remplacer la référence ISO 13849-1:1999 par la suivante:

ISO 13849-1:2006, *Sécurité des machines — Parties des systèmes de commande relatifs à la sécurité — Partie 1: Principes généraux de conception*

Remplacer la référence ISO 13852:1996 par la suivante:

ISO 13857:2008, *Sécurité des machines — Distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses*

Supprimer «:2004» dans la référence à la CEI 60519-1.

Remplacer la référence à la CEI 60519-9:1987 par:

CEI 60519-9:2005, *Sécurité dans les installations électrothermiques — Partie 9: Exigences particulières pour les installations de chauffage diélectrique à haute fréquence*

Ajouter la référence suivante:

CEI 62061:2005, *Sécurité des machines — Sécurité fonctionnelle des systèmes de commande électriques, électroniques et électroniques programmables relatifs à la sécurité*, corrigée par CEI 62061:2005 Corr.1:2005

Articles 1 à 7

Remplacer toutes les références datées «ISO 11111-1:2005» par «ISO 11111-1:2009».

Page 2, 5.1

Remplacer le 5.1 par ce qui suit:

5.1 Généralités

5.1.1 Machines

Les machines doivent se conformer aux exigences de sécurité de l'ISO 11111-1:2009, Articles 5 et 6; chaque fois qu'ils se reportent aux «Exigences générales de sécurité» de l'Article 5, et doivent se conformer aux «Exigences de sécurité particulières» supplémentaires de l'Article 5.

Les exigences de sécurité de l'ISO 11111-1:2009, 5.4.6.1, s'appliquent aux serpentins de vapeur et leurs installations. Pour les équipements de surfaces externes contenant des liquides chauds, un avertissement est jugé acceptable.

5.1.2 Rouleaux des machines de finissage particulières

NOTE Le terme «rouleau» inclut les rouleaux entraînés (rouleaux d'entraînement), les rouleaux de guidage, les rouleaux de déroulage et les rouleaux similaires, entraînés soit directement, soit par friction entre la surface du rouleau et le matériau traité mobile. Ces rouleaux peuvent présenter un risque pour les personnes exposées à moins que le mouvement des rouleaux puisse être aisément arrêté avec la main. Ceci n'est explicitement pas destiné aux foulards de teinture, aux tambours de repasseuse ou aux rouleaux de calandre qui sont activement comprimés ensemble.

5.1.2 ne s'applique que si le présent article est explicitement référencé dans les Articles 5 à 7.

Phénomènes dangereux particuliers

Phénomènes mécaniques dus aux rouleaux, notamment happement, entraînement ou emprisonnement, écrasement et friction ou abrasion.

Risques particuliers

Accès en fonctionnement normal, notamment lors du démarrage, du lissage du matériau traité, du déroulage des lisières, et accès en fonctionnement particulier, notamment nettoyage, enlèvement des enroulements de fils ou d'étoffes et d'enfilage, entraînant une haute probabilité de blessure mineure à modérée.

Exigences de sécurité particulières

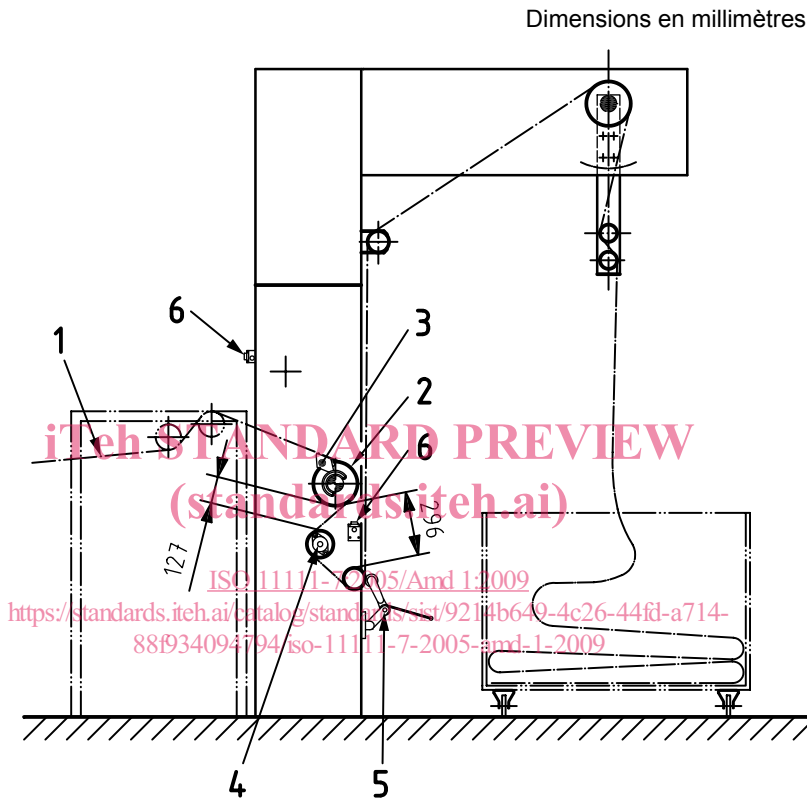
Si une appréciation du risque conformément à l'ISO 14121-1 indique au maximum un risque moyen de blessure mineure à modérée, un équipement de protection sensible (SPE) couvrant toute la largeur peut être prévu en variante aux mesures décrites dans l'ISO 11111-1:2009, 6.5 (Rouleaux).

Si, pour des raisons techniques, le SPE ne peut pas être positionné conformément à l'EN 999, le SPE doit être positionné de manière à être actionné automatiquement par l'opérateur à l'approche du point rentrant, et pouvoir être actionné involontairement ou volontairement par l'opérateur.

Le risque résiduel et les mesures préventives correspondantes doivent être indiqués dans le manuel d'instructions et un avertissement doit être placé dans la zone dangereuse.

NOTE Sur les machines de finissage telles que les rames, les rouleaux tournants des machines de teinture en continu et des machines à retrait avec matériau traité en continu sont souvent disposés très proches les uns des autres dans la mesure où pour des raisons technologiques, il est nécessaire de disposer d'une trajectoire de guidage courte du matériau traité. Souvent, des capteurs de mesure supplémentaires permettant de déterminer, par exemple, l'humidité, le poids ou la densité des fils du matériau traité sont également montés. En outre, il est parfois nécessaire de réaliser différents passages de matériau traité avec uniquement une disposition de rouleaux, et ce pour des raisons technologiques. Pour ces raisons, il n'est pas toujours possible de satisfaire les exigences de sécurité décrites dans l'ISO 11111-1:2009, 6.5 (Rouleaux), sans compromettre le fonctionnement et l'opérabilité.

La Figure 1 donne un exemple de disposition d'un SPE à la sortie d'une rame.



Légende

- 1 passage d'étoffe avec chaîne à pivot
- 2 rouleau d'étirage
- 3 protecteur
- 4 rouleau de mesure de longueur de pièce
- 5 capteur de mesure d'humidité
- 6 corde de relâchement (SPE)

Figure 1 — Exemple de disposition de SPE à la sortie d'une rame

Pages 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 26, 27, 29, 33 et 35; Tableaux 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 17, 30, 31, 33, 36 et 38

Remplacer «5.1» par «5.1.1».

Page 11, 5.2.12

En c), remplacer la référence «ISO 13852:1996» par «ISO 13857:2008».

Page 18, 5.3.5

Remplacer le second alinéa par ce qui suit:

La partie relative à la sécurité du système de commande des éléments de la machine particulièrement dangereux doit présenter un niveau de performance d'au moins $PL = d$ conformément à l'ISO 13849-1:2006 ou un niveau d'intégrité de sécurité $SIL = 2$ conformément à la CEI 62061:2005.

L'adoption d'un niveau inférieur au niveau de performance $PL = d$ ou au niveau d'intégrité de sécurité $SIL = 2$ doit être fondée sur une appréciation du risque conformément à l'ISO 13849-1:2006, Annexe A ou à la CEI 62061:2005, Annexe A.

Page 20, Tableau 24

Ajouter la ligne suivante après la dernière ligne du Tableau 24:

Rouleaux de machines de finissage particulières	5.1.2
---	-------

Page 26, Tableau 30

Ajouter la ligne suivante après la dernière ligne du Tableau 30:

Rouleaux de machines de finissage particulières	5.1.2
---	-------

Page 27, Tableau 31

Ajouter la ligne suivante après la dernière ligne du Tableau 31:

Rouleaux de machines de finissage particulières	5.1.2
---	-------

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11111-7:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009)

Page 28, 5.5.7

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009>

Remplacer le second alinéa par ce qui suit:

Les risques ayant pour origine les hautes fréquences doivent être en conformité avec la CEI 60519-1, la CEI 60519-9:2005, Article 4, et l'EN 12198-1:2000, Articles 6 à 8.

Page 30, 5.6.2

Remplacer c) par ce qui suit:

c) La partie relative à la sécurité du système de commande des éléments de la machine particulièrement dangereux doit présenter un niveau de performance d'au moins $PL = d$ conformément à l'ISO 13849-1:2006 ou un niveau d'intégrité de sécurité $SIL = 2$ conformément à la CEI 62061:2005.

L'adoption d'un niveau inférieur au niveau de performance $PL = d$ ou au niveau d'intégrité de sécurité $SIL = 2$ doit être fondée sur une appréciation du risque conformément à l'ISO 13849-1:2006, Annexe A ou à la CEI 62061:2005, Annexe A.

Page 32, 5.6.7

Remplacer le premier alinéa par ce qui suit:

Les exigences et/ou mesures de sécurité doivent être conformes à 5.1.2 et à 5.6.1 et à l'ISO 11111-1:2009, 5.4.6.1 (pour les surfaces chaudes).

Page 33, 5.6.8

Remplacer b) par ce qui suit:

- b) La partie relative à la sécurité du système de commande des verrouillages électriques doit présenter un niveau de performance d'au moins PL = e conformément à l'ISO 13849-1:2006 ou un niveau d'intégrité de sécurité SIL = 3 conformément à la CEI 62061:2005.

L'adoption d'un niveau inférieur au niveau de performance PL = e ou au niveau d'intégrité de sécurité SIL = 3 doit être fondée sur une appréciation du risque conformément à l'ISO 13849-1:2006, Annexe A ou à la CEI 62061:2005, Annexe A.

Page 37, Bibliographie

Remplacer la référence à l'ISO 14121 par la suivante:

- [1] ISO 14121-1, *Sécurité des machines — Appréciation du risque — Partie 1: Principes*

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 11111-7:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9214b649-4c26-44fd-a714-88f934094794/iso-11111-7-2005-amd-1-2009>